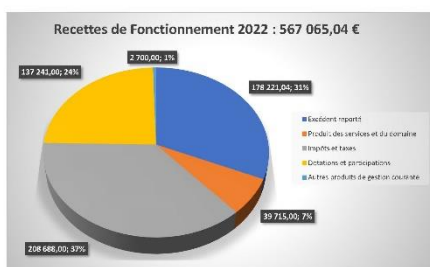


# SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022

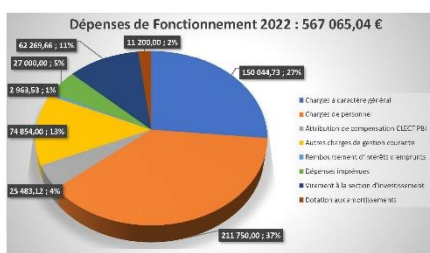
## BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 : 567 065,04 €



Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année en cours à Villy-Bocage.

Ce budget, voté par le Conseil Municipal en avril, est comparable à celui de l'année précédente. Bien évidemment, les recettes et les dépenses sont équilibrées. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations de l'Etat et les subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté.

Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges de personnel, aux charges à caractère général comprenant par exemple le coût de la cantine scolaire, ainsi qu'aux charges de gestion courante.

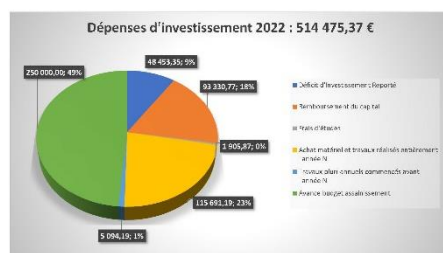
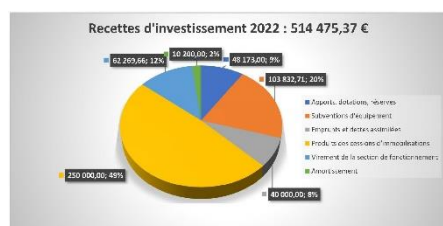


## BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT POUR 2022 : 514 475,37 €

Le budget prévisionnel d'investissement correspond aux investissements de la commune pour l'année en cours.

Dans ce montant est prévu une avance de 250 000 € pour la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Cette réalisation est soumise à plusieurs conditions qui ne seront pas forcément réunies cette année. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux annuels (dont voirie).

Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.



**Taux d'imposition** : le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour l'année 2022

Le Ministère de l'Economie et des Finances propose un site détaillant ce que financent nos impôts : [www.economie.gouv.fr/aqsmi](http://www.economie.gouv.fr/aqsmi)